

ATELIER JEUNES AUTRICES ET AUTEURS RÈGLEMENT 2026

1 / DATES ET LIEUX

Le Festival Tous Courts, festival international de courts métrages, se déroulera à **Aix-en-Provence** du **1er au 5 décembre 2026**. Ce dernier abritera la 16^e édition de l'Atelier Jeunes Autrices et Auteurs.

Le Festival Tous Courts est la manifestation phare organisée par l'association des Rencontres Cinématographiques d'Aix-en-Provence dont le siège se situe au 1, Place John Rewald, 13100 Aix-en-Provence (France).

2 / CONDITIONS DE PARTICIPATION

Cet atelier s'adresse à des auteurs et autrices préparant leur premier ou deuxième court métrage dans un cadre professionnel ou indépendant (les films autoproduits ou films de fin d'études ne sont pas considérés comme des productions antécédentes).

Les candidatures sont ouvertes à tous les scénarios de premier ou second court métrage francophone ne dépassant pas 30 minutes.

Un scénario ne peut être présenté **qu'une seule fois** à l'Atelier, en revanche, d'autres scénarios du même auteur ou autrice peuvent être proposés.

3 / INSCRIPTIONS

Les dossiers de candidature doivent être envoyés **en un seul fichier** et par **courriel uniquement** à l'adresse suivante : atelierauteurs@festivaltouscourts.com

Début des soumissions des scénarios : lundi 20 avril

Date de fin des soumissions des scénarios : mardi 30 juin 2026

Le dossier se présente impérativement sous la forme d'un unique fichier avec la dénomination suivante : titre du film_nom de l'autrice/auteur au format PDF de 2Mo maximum.

Ce dossier doit contenir les éléments suivants :

- ♦ Une page de garde avec le titre du scénario, le nom de(s) auteur(s) autrice(s), les coordonnées postales, les adresses emails et numéros de téléphone ainsi que la société de production qui produit le film le cas échéant
- ♦ Un synopsis de 10 lignes maximum, police 12, interligne 1,5
- ♦ Une continuité dialoguée (scénario) n'excédant pas 30 pages, police 12 interligne 1,5
- ♦ Une note de réécriture de **deux pages maximum** exposant les intentions du projet, la mention des éventuelles aides financières perçues et autres sélections dans des résidences d'écriture ainsi que les deux ou trois grandes directions ou besoins de réécriture envisagés (structure, arcs narratifs des personnages, univers du récit, dialogues, etc.)
- ♦ Une lettre de motivation d'une page du producteur, si le projet soumis est d'ores et déjà en développement, exposant la nécessité pour ce projet de participer à l'Atelier tout en faisant mention des aides à l'écriture, au développement perçues, ou toute autre contribution financière institutionnelle ou privée obtenue
- ♦ Une fiche technique sur une page (durée du film, support, couleur ou noir et blanc, etc.)
- ♦ Un CV complet de l'auteur/autrice (environ une page)

4/ FRAIS D'INSCRIPTION

La soumission du dossier est payante. Dès réception, nous vous indiquerons le lien pour le règlement des frais d'inscription par virement bancaire *via* Helloasso ou par chèque à l'ordre des Rencontres Cinématographiques d'Aix-en-Provence (1, Place John Rewald - 13100 Aix-en-Provence)

	<u>Montants</u>
Période 1 : du 20 avril au 1 ^{er} juin	10€
Période 2 : du 2 juin au 30 juin	15€

Seuls les dossiers complets dont les frais ont été réglés seront soumis au comité de lecture.

5 / SÉLECTION

12 projets sont retenus pour l'Atelier Jeunes Autrices et Auteurs. Les réponses seront communiquées début octobre par email. Il est à noter que la sélection est sans appel.

La 16^e édition de l'Atelier Jeunes Autrices et Auteurs se déroulera du mardi 1^{er} au vendredi 4 décembre 2026 durant la 44^e édition du Festival Tous Courts. Les auteurs et autrices s'engagent à être présents sur toute la durée de l'Atelier.

4 / CONDITIONS D'ACCUEIL

Pour les autrices et auteurs dont les projets sont retenus, les Rencontres Cinématographiques d'Aix-en-Provence prennent en charge :

- ◇ 3 nuits d'hôtel
- ◇ Une participation au voyage aller-retour dans la limite de 75 € (sous forme d'un remboursement sur place, sur présentation du titre de transport)
- ◇ Une participation financière à 7 repas durant la durée de l'Atelier

Dans le cas d'un projet co-écrit, nous prendrons en charge la venue à l'Atelier d'une seule des personnes impliquées dans le projet, mais le co-scénariste pourra assister à ses frais à l'atelier.

Si les autrices et auteurs souhaitent poursuivre leur séjour au Festival, ils pourront bénéficier de notre tarif préférentiel pour l'hébergement. Ils devront en informer la coordinatrice de l'Atelier au moment de l'annonce de leur sélection.

6 / COMMUNICATION

En cas de sélection, les ayants droit des scénarios concernés s'engagent à fournir, dans la semaine suivant l'annonce de leur sélection, les éléments suivants :

- 1 photo HD (définition d'au moins 1280 x 720 - 300dpi) du (des) cinéaste(s), format portrait, en vue de leur publication sur le site de l'édition
- 1 pitch de quelques lignes de leur projet

Les autrices et auteurs autorisent le Festival à utiliser gracieusement pour sa promotion (presse écrite, TV, Internet, radio, bande annonce du Festival) des photos et extraits de leurs synopsis.

Les autrices et auteurs autorisent à titre gratuit la communication des informations et des photos fournies lors de l'inscription dans diverses publications du Festival : guide du festivalier, catalogue, site internet.

Lorsque le scénario a obtenu le soutien de l'Atelier Jeunes Autrices et Auteurs du Festival Tous Courts à Aix-en-Provence et qu'il aboutit à la réalisation du film, il devra être fait **mention au générique : « Le scénario de ce film a été soutenu dans le cadre de l'Atelier Jeunes Autrices et Auteurs du Festival Tous Courts à Aix-en-Provence ».**

Merci de nous informer de la mise en production des films issus de l'Atelier à l'adresse suivante : atelierauteurs@festivaltouscourts.com

7 / DÉROGATIONS – LITIGES

Le Festival est seul habilité à régler les points non prévus au règlement et à accorder des dérogations.

La participation au Festival Tous Courts implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement.

Toute contestation relative à l'application et à l'interprétation du présent règlement sera soumise aux Tribunaux compétents d'Aix-en-Provence, la loi applicable étant la loi française.

Conformément au Règlement général sur la Protection des Données du 25 mai 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant dont nous sommes seuls destinataires.

Contact : Rencontres Cinématographiques d'Aix-en-Provence
Association loi 1901
1, Place John Rewald - 13100 Aix-en-Provence (France)
Mail : atelierauteurs@festivaltouscourts.com
Tel : +33 4 42 27 08 64